Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-256404765-20261020-12_20102026-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CENTRE TXA[illegible]
Département des Pyrénées-Atlantiques

SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2026
DELIBERATION N° 2026-12

PRESENTS : Mme MARTINEAU (Titulaire de Biarritz), Mme DUHART (Titulaire de Bayonne), Mme DAGUERRE (Titulaire d'Anglet), Mme MINJOU (Titulaire d'Ayherre), Mme GASSUAN (Titulaire de Bassussarry), M. MICHEL (Titulaire de Bidart), Mme Célia DOMINGUES (Titulaire de Guiche), Mme CHEMBERO (Titulaire d'Hasparren), Mme SAN JUAN (Titulaire d'Itxassou), M. LEICIAGUECAHAR (Titulaire de Lahonce), Mme LOYCE (Titulaire de Larressore), Mme DURQUETY (Titulaire de Mouguerre), Mme CAILLAUD (Titulaire de Saint-Pierre-d'Irube), M LESCARRET (Titulaire d'Urcuit), Mme CLARION DAUMAS (Titulaire d'Urt- présente jusqu'à 20 heures), M. SERRANO (Titulaire d'Ustaritz)

PROCURATIONS :
M HARGUINDEGUY (Titulaire de Saint-Palais) qui a donné procuration à Mme DURQUETY (Titulaire de Mouguerre), Mme ECHAIDE (Titulaire de Villefranque) qui a donné procuration à Mme CAILLAUD, Mme GUERIN (Titulaire de Louhossoa) qui a donné procuration à Mme MARTINEAU, Mme CLARIOND DAUMAS (Titulaire d'Urt) a donné procuration à M. LESCARRET (après 20 heures).

EGALEMENT PRESENTS : Mme LAFFITTE-CAMPAGNE (suppléante de BIARRITZ),

EXCUSES : M. PAPETTI (Titulaire d'Ispoure), M. LAUTROU (Titulaire de Cambo-Les-Bains), Mme ESCOURBIAT (Titulaire du Boucau)

SECRETAIRE DE SEANCE : M.Nicolas MICHEL (Titulaire de Bidart)

L'an deux mil vingt-six, le 20 octobre, le Conseil syndical, dûment convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville de Bayonne, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Corine MARTINEAU, Présidente du SIVU.

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 22

13 – FINANCES - PRESENTATION DU RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2027 PREALABLE AU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB)

Rapporteur : Monsieur Nicolas MICHEL

Le Débat d'Orientations Budgétaires constitue une étape préalable à l'adoption du budget primitif. Il permet aux membres du Conseil syndical de prendre connaissance de la situation financière du Syndicat, de l'évolution de ses dépenses et de ses recettes, ainsi que des principales orientations envisagées pour l'exercice 2027.

Au titre de l'exercice 2026, la section de fonctionnement devrait dégager un excédent prévisionnel de **53 267,94 €**, après prise en compte des écritures de régularisation liées à l'avance de 40 000 € versée à l'Association « 9 Vies » et de la quote-part de subvention à reverser par l'Association AAE.

Après prise en compte de l'excédent antérieur reporté de **39 258,06 €**, le résultat cumulé prévisionnel de la section de fonctionnement s'établirait à **92 526,00 €**.

VU

l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au Syndicat ;
le Rapport des Orientations Budgétaires 2027 annexé au présent rapport et établi par Madame la Présidente ;
les éléments financiers prévisionnels de l'exercice 2026 et les orientations budgétaires proposées pour l'exercice 2027.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 064-256404765-20261020-12_20102026-DE

CONSIDÉRANT

-que le Débat d'Orientations Budgétaires constitue une étape obligatoire et préalable au vote du budget primitif ;

-que le Rapport des Orientations Budgétaires permet d'informer les membres du Conseil syndical sur la situation financière du Syndicat et sur les orientations envisagées pour l'exercice à venir ;

-que la situation financière prévisionnelle de l'exercice 2026 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **53 267,94 €** et un résultat cumulé prévisionnel de **92 526,00 €** après prise en compte du résultat antérieur reporté ;

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide :

DE PRENDRE ACTE de la présentation du Rapport des Orientations Budgétaires 2027 ;

DE PRECISER que le rapport des orientations budgétaires est annexé à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
La Présidente,



Corine MARTINEAU